

<p><b><u>Public</u></b></p> <p>Tout public</p> <p><b><u>Prérequis</u></b></p> <p>Article R3120-8-2 du code des transports Formation obligatoire tous les 5 ans Posséder une carte professionnelle de conducteur Taxi</p> <p><b><u>Possibilité de valider un ou des blocs de compétence</u></b></p> <p>Non</p>
---

<p><b><u>Équivalence passerelle</u></b></p> <p>NON</p> <p><b><u>Délai d'accès</u></b></p> <p>En Gironde, plusieurs sessions sont organisées par an : en janvier, en mars, en juin, en septembre et en décembre. En Charente, Charente-Maritime, Dordogne et l'Aisne, nous organisons les sessions sur commande à partir de 5 stagiaires.</p> <p><b><u>Durée</u></b></p> <p>14 heures, 2 jours</p>
---

### **Objectifs de la formation**

#### **Objectif général :**

Obtenir l'attestation obligatoire de suivi de formation continue quinquennale de chauffeur de taxi

#### **Objectifs pédagogiques**

Actualiser les connaissances concernant la réglementation du T3P  
Actualiser les connaissances concernant la sécurité routière  
Actualiser les connaissances concernant la réglementation spécifique liée à l'activité de conducteur Taxi  
Actualiser les connaissances concernant la gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

### **Méthodes mobilisées**

#### **Modalités pédagogiques**

Présentiel en salle

#### **Intervenants**

- Professionnels du domaine :  
Chauffeur de Taxi avec plus de 5 ans d'expérience

#### **Moyens pédagogiques**

- Alternance d'apports théoriques, de mises en situation, d'exercices et de tests d'évaluation hebdomadaires)
- Remise de supports pédagogiques (fiches de synthèse)

#### **Modalités d'évaluation**

- Tests QCM et quiz oraux



### Tarifs

- 300 €

Organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du code général des impôts.

Possibilités de financement : Pôle Emploi, FAFCEA, OPCO...

**Nombre de stagiaires minimum : 5**

### Lieux

- Gironde : Campus Atlantica, 24 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux
- Charente-Maritime : Le Logis, 10, rue Roger Griffon 17100 Saintes
- Charente : Espace Louis Aragon, place Victoria 16000 Angoulême
- Dordogne : Auto-École Cyrano, 46, rue Sévigné 24100 Bergerac
- Aisne : La maison du temps libre, rue du stade 02830 Saint-Michel

### **Personnes en situation de handicap**

Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous pouvons adapter notre prestation en fonction de votre handicap grâce à notre réseau de partenaires.

Un référent handicap est à votre disposition (voir au bas de la fiche)

### **Indicateurs de résultats en 2021**

**Taux de recommandation** des stagiaires ayant participés à la formation en 2021 : **100 %** (39 stagiaires)

**Note globale** donnée à la formation par les stagiaires en 2021 : **8.76 /10** (39 stagiaires)

**Suite de parcours et débouchés** : voir présentation du métier sur notre site

### **Modalités d'accès/Contact**

Contactez Antoine Iglésias ou Aurore Trocoli par téléphone ou par mail pour une analyse de votre besoin.

Nous vous adresserons un devis ainsi que le programme détaillé pour votre demande de financement.

Vous recevrez également un dossier d'inscription à nous retourner dûment complété avec les pièces justificatives : (copie recto/verso de votre carte professionnelle)

### **Contacts administratifs et handicap**

**Antoine Iglésias**

06 21 37 52 90

[aviva.formation@laposte.net](mailto:aviva.formation@laposte.net)

**Aurore Trocoli**

06 01 84 56 44

[aurore.aviva@gmail.com](mailto:aurore.aviva@gmail.com)

### **Contact pédagogique**

Aurore Trocoli

06 01 84 56 44

[aurore.aviva@gmail.com](mailto:aurore.aviva@gmail.com)

En conformité avec l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi

### **Droit du transport public particulier de personnes**

**3h30**

- + Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve A (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- + Rappel des principales catégories du transport routier de personnes
- + Nouveaux textes réglementaires

### **Réglementation spécifique à l'activité TAXI**

**3h30**

- + Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve G (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- + Le véhicule et les équipements obligatoires
- + Les autorisations de stationnement
- + Les documents nécessaires à l'activité...

### **Sécurité routière**

**3h30**

- + Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve C (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- + Le bilan de la sécurité routière et les risques liés à la conduite
- + Les nouvelles mesures
- + Les nouvelles sanctions

### **Gestion et développement commercial**

**3h30**

- + Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve B (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- + Les documents et déclarations
- + Nouvelles mesures
- + Les nouvelles technologies :
  - Les différentes technologies de paiement (sabot, application avec lecteur de carte bancaires)
  - Applications de centrale de réservation, site web...